

## DKV Hospi Premium – assurance hospitalisation complémentaire

**Garantie à vie en cas de maladie, accident et accouchement :**

- Hospitalisation
- Pré/post hospitalisation
- 30 Maladies Graves
- Services

Couverture mondiale<sup>1</sup>

### Hospitalisation

**Remboursement illimité des frais d'hospitalisation, y compris l'hospitalisation de jour et la salle de plâtres, après l'intervention de l'assurance maladie légale<sup>2</sup>;**

**Libre choix du médecin, du type de chambre et de l'hôpital ;**

**Globalisation de la facture d'hospitalisation :** DKV rembourse intégralement les frais médicaux, même en cas d'absence d'intervention de l'assurance maladie légale pour certains postes de la facture d'hospitalisation ;

**Rooming-in :** remboursement à 100% des frais de séjour d'un des parents assuré dans la même chambre que celle de leur enfant assuré hospitalisé.

### Pré-/post hospitalisation

**Remboursement illimité des frais médicaux 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation :**

- **à 100% par prestation**, après l'intervention de l'assurance maladie légale<sup>3</sup> : des prestations médicales et paramédicales, des médecines alternatives (homéopathie, acupuncture, ostéopathie, chiropraxie), des adjuvants médicaux et prothèses, des membres artificiels ;
- **à 80% par prestation**, après l'intervention de l'assurance maladie légale<sup>3</sup> : des médicaments y compris les médicaments homéopathiques, des pansements et du matériel médical.

### Maladies Graves

**Remboursement illimité des frais médicaux de 30 maladies graves :** taux de remboursement par prestation identique à ceux du pré- et post hospitalisation.

Aucune hospitalisation n'est nécessaire

**30 Maladies Graves :** le cancer, la leucémie, la maladie de Parkinson, la maladie de Hodgkin, la maladie de Pompe, la maladie de Crohn, la maladie d'Alzheimer, le SIDA, le diabète, la tuberculose, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique, la méningite cérébro-spinale, la poliomyélite, les dystrophies musculaires progressives, l'encéphalite, le tétanos, l'hépatite virale, la malaria, le typhus exanthématique, les affections typhoïdes et paratyphoïdes, la diphtérie, le choléra, le charbon, la mucoviscidose, une maladie rénale qui nécessite un traitement de dialyse, la brucellose, la maladie de Creutzfeldt-Jacob et ebola.

### Services

**Medi-Card® :** paiement direct de la facture d'hospitalisation à l'hôpital.

**AssurPharma :** service lié à la Medi-Card® permettant de ne plus envoyer les attestations de pharmacie par la poste. Le pharmacien les transmettra directement à DKV de manière sécurisée et par voie digitale.

**DKV Assistance :** à l'étranger, assistance et rapatriement si médicalement nécessaire. Un seul numéro de téléphone : + 32 (0) 2 230 31 32. Ce service est étendu aux étudiants de 18 à 25 ans inclus qui dans le cadre de leurs études séjournent pour une période maximale de 6 mois dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer.

**DKV App :** application gratuite qui permet de scanner et d'envoyer tous les frais médicaux pour un traitement plus rapide.

**Fractionnement :** 3% de frais en cas de paiement mensuel

### Conditions de souscription

- Jusqu'à 69 ans y compris.
- **Les candidats assurés ont leur domicile et résidence fixe et habituelle en Belgique et bénéficient des avantages de la Sécurité Sociale belge.** Le plan DKV Hospi Premium peut être maintenu pour les étudiants âgés de 18 à 25 ans inclus qui dans le cadre de leurs études séjournent pour une période maximale de 6 mois dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer.
- **Pas de stage** sauf pour les frais des traitements dentaires<sup>4</sup>.
- **Pas de questionnaire médical ni de stage pour les nouveaux-nés** si l'un des parents est déjà assuré et si leur enfant est assuré, dans les 60 jours suivant la naissance, selon le même plan d'assurance qu'un des parents assurés.

<sup>1</sup> La garantie d'assurance est valable dans le monde entier pour une hospitalisation à l'étranger qui est médicalement nécessaire et imprévue. La garantie d'assurance est également valable dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer pour une hospitalisation à l'étranger qui est médicalement nécessaire et planifiée, à condition qu'un accord ait été conclu au préalable avec la mutualité.

<sup>2</sup> Si l'assurance maladie légale n'intervient pour aucun des postes de la facture d'hospitalisation, le remboursement est réduit de 50%.

<sup>3</sup> Si l'assurance maladie légale n'intervient pas, le remboursement est réduit de 50%.

<sup>4</sup> Les frais des traitements dentaires suite à une maladie ou un accident, à l'exception des traitements orthodontiques, sont intégralement remboursés à l'expiration d'un stage de 12 mois avec un maximum de € 750 par assuré et par année d'assurance. Les frais d'extraction dentaire sous anesthésie générale lors d'une hospitalisation sont intégralement remboursés.

# DKV Hospi Premium

## Garantie

- Hospitalisation
- Frais ambulatoires pré-/ post hospitaliers
- Maladies Graves

## Points forts

- **Remboursement illimité des frais d'hospitalisation y compris l'hospitalisation de jour et la salle de plâtres**
- Libre choix du médecin, du type de chambre et de l'hôpital
- Globalisation de la facture d'hospitalisation
- Couverture mondiale
- Pré-/post: 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation
- Franchise uniquement d'application pour les frais d'hospitalisation et les frais médicaux 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation
- 30 Maladies Graves
- DKV Assistance / Ambulance routière : remboursement illimité en Belgique / Hélicoptère: en Belgique, du lieu de l'accident à l'hôpital
- **Durée du contrat: à vie, non résiliable par l'assureur** sauf exceptions prévues par la loi

## Risques

### Exclusions telles que

- Affections/symptômes préexistants à la conclusion du contrat
- Utilisation de drogues
- Stérilisation, contraception, traitements de fertilité médicalement assistés
- Interventions esthétiques
- Vaccination

### Augmentation de la prime

- Pendant toute la durée du contrat d'assurance, à la date d'échéance annuelle, **la prime est augmentée de 1% chaque année**, calculé sur la prime initiale.

Exemple :

Si pas d'indexation et la prime initiale est de €561,00 l'année X → en l'an X+1 la prime sera de €566,61 → en l'an X+2 la prime sera de €572,22.

Prime initiale : la prime déterminée à la conclusion du contrat d'assurance, sous réserve du résultat d'acceptation médicale.

- Des adaptations de la prime peuvent également être décidées après la conclusion du contrat, notamment en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou des indices médicaux spécifiques ou sur base d'une décision des autorités de contrôle.

Ce document d'information a pour unique but de vous donner un aperçu général des principales couvertures et exclusions relatives à ce produit. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant ce produit, vos droits et obligations, veuillez consulter les Conditions Générales, Tarifaires et/ou Particulières d'assurance relatives à cette assurance avant de souscrire. Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be) ou gratuitement auprès de DKV Belgium.

DKV Belgium S.A., société de droit belge, fabricant du DKV Hospi Premium. Ce produit, soumis au droit belge, appartient à la branche 2 'maladie'. Offre via votre intermédiaire d'assurances et/ou sur [www.dkv.be](http://www.dkv.be). Pour les plaintes relatives à la gestion ou la mise en œuvre de ces produits, veuillez adresser au service Quality control (DKV Belgium, Bd Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles) ou à l'ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles).

# DKV Hospi Premium

## Primes initiales au 01.01.2017

Ne concerne pas les codes postaux de 1000 à 1210 inclus

Age à la conclusion du contrat\*

	Primes <u>annuelles</u> en euro			Primes <u>mensuelles</u> en euro		
	Franchise annuelle en euro			Franchise annuelle en euro		
	0	175	350	0	175	350
00-19	198,41	168,38	144,31	17,03	14,45	12,38
20	339,17	283,36	236,13	29,11	24,32	20,27
21	347,86	295,15	242,03	29,86	25,35	20,77
22	357,18	301,07	247,94	30,66	25,84	21,29
23	367,17	306,96	259,75	31,51	26,34	22,29
24	376,71	312,88	265,66	32,33	26,85	22,80
25	386,01	324,68	271,55	33,13	27,87	23,32
26	395,34	336,49	283,36	33,94	28,88	24,32
27	404,80	348,30	289,26	34,75	29,90	24,83
28	414,58	354,19	301,07	35,58	30,40	25,84
29	424,69	366,00	306,96	36,46	31,43	26,34
30	435,26	377,81	318,78	37,36	32,43	27,37
31	446,33	389,61	324,68	38,31	33,45	27,87
32	457,88	401,42	336,49	39,31	34,45	28,88
33	469,92	413,22	342,38	40,34	35,48	29,40
34	482,50	430,95	354,19	41,41	36,98	30,40
35	531,42	467,83	386,73	45,62	40,15	33,18
36	546,00	480,31	399,22	46,85	41,23	34,27
37	561,00	492,77	405,46	48,16	42,30	34,80
38	576,48	511,49	417,93	49,48	43,89	35,87
39	592,41	523,96	430,40	50,84	44,97	36,95
40	608,77	542,68	442,88	52,25	46,58	38,02
41	625,51	555,15	455,36	53,68	47,65	39,08
42	642,76	573,85	474,05	55,18	49,25	40,69
43	660,44	592,59	486,54	56,68	50,87	41,76
44	678,58	611,30	499,02	58,24	52,47	42,83
45	697,27	630,00	511,49	59,85	54,06	43,89
46	716,43	648,72	530,21	61,49	55,68	45,51
47	735,97	667,43	542,68	63,17	57,28	46,58
48	755,99	686,14	561,40	64,88	58,90	48,19
49	776,46	704,85	573,85	66,65	60,50	49,25
50	804,22	725,27	593,97	69,03	62,25	51,00
51	825,81	744,01	606,47	70,88	63,86	52,06
52	847,85	762,77	625,22	72,78	65,47	53,66
53	870,49	787,79	637,73	74,72	67,61	54,74
54	893,69	806,53	656,48	76,70	69,23	56,36
55	917,52	831,55	675,26	78,75	71,38	57,97
56	942,02	850,30	693,99	80,85	72,98	59,58
57	967,19	875,32	712,76	83,02	75,14	61,18
58	993,03	894,08	725,27	85,23	76,74	62,25
59	1 019,54	919,07	744,01	87,52	78,90	63,86
60	1 203,81	1 081,63	875,32	103,31	92,85	75,14
61	1 263,61	1 137,91	912,84	108,46	97,68	78,35
62	1 268,68	1 162,92	937,83	108,90	99,82	80,50
63	1 302,25	1 175,41	950,34	111,77	100,89	81,57
64	1 336,41	1 212,94	975,35	114,71	104,11	83,71
65	1 496,92	1 251,85	1 001,47	128,50	107,44	85,96
66	1 496,92	1 301,93	1 032,78	128,50	111,75	88,65
67	1 496,92	1 339,48	1 064,06	128,50	114,97	91,33
68	1 508,99	1 377,04	1 089,10	129,52	118,20	93,48
69**	1 545,44	1 414,59	1 114,14	132,65	121,42	95,64

- Taxe et cotisation INAMI incluses (19,25%)
- 3% de frais de fractionnement en cas de paiement mensuel (déjà compris dans les primes mensuelles ci-dessus)

\* Ces tableaux reprennent uniquement les primes initiales lors de la conclusion du contrat et non pas l'évolution de la prime dans le temps. L'âge d'entrée du contrat se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours.

\*\* Age limite de souscription